

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022  
DELIBERATION N°075\_2022

Envoyé en préfecture le 03/10/2022  
Reçu en préfecture le 03/10/2022  
Publié le 04/10/2022  
ID : 076-217601087-20220929-075\_2022-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL  
29 SEPTEMBRE 2022



Date de la convocation : 23/09/2022

Date d'affichage : 23/09/2022

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 27

Représentés régulièrement convoqués : 5

Absents : 1

**Présents régulièrement convoqués** : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Yannick OLIVÉRI-DUPOUIS, Isabelle HERBERT, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHET, Stéphane BERTOLETTI, Grégoire POUPON, Claire PEREZ, Vincent BOURGES, Marie-Laure PATOUX, Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCEZ, Gildas QUÉRÉ, Lionel ANSELMO, Isabelle SAINT BONNET, Frédéric ABRAHAM

**Absents excusés régulièrement convoqués** :

Mme Melanie VAUCHEL pouvoir à Mme Marie MABILLE, Mme Soukeyna WILLIER pouvoir à Mme Patricia RENAULT, M Bruno COLESSE pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ, Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES pouvoir à Mme Marie-Françoise GUGUIN, M Philippe COUVREUR pouvoir à Mme Isabelle SAINT BONNET

**Secrétaire de séance** : M Basile BERNARD

**8 - OBJET : SPORT/SCOLAIRE - UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX PAR LES COLLEGIENS – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT ET LE COLLEGE LEONARD DE VINCI – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT FINANCIER 2021-2022**

Rapporteur : Patricia RENAULT au nom du Conseil de la Municipalité

**Exposé des motifs** valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

075\_2022

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°106-2018, relative à la signature d'une convention triennale de participation aux dépenses de fonctionnement des équipements sportifs avec le Département et le collège Léonard de Vinci pour les années 2021 à 2024,

Vu l'avis de la commission concernée,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022  
DELIBERATION N°075\_2022



Considérant le récapitulatif des créneaux d'utilisation des équipements sportifs mis à disposition du collège Léonard de Vinci,

Considérant que sur la base de ce récapitulatif, il est nécessaire de réévaluer le niveau de participation financière du Conseil Départemental de Seine Maritime par voie d'avenant

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**DE SIGNER** l'avenant financier d'utilisation des équipements sportifs ouverts aux élèves du collège Léonard de Vinci pour l'année scolaire 2021-2022.

**D'AUTORISER** le Maire, ou la 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, à signer ledit avenant.

Les recettes correspondantes seront encaissées à l'article 7473 pour la fonction 22 du budget 2022.

PJ : Avenant Financier 2021-2022

(Hélène SOLER, absente)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte les propositions du présent rapport :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

**Transmis Préfecture :**

**Affichage :**

**Retrait affichage :**